

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PEXIORA

Enquête publique sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n° AG2021/02 du 20 Janvier 2021, le Maire de Pexiora a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Francis ALCACER ayant pour profession Commandant de Police, retraité, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de MONTPELLIER.

La révision allégée est donc ainsi prescrite par le conseil municipal pour que la parcelle AD n°106 soit en sa totalité classée en zone Ux et permettre ainsi l'extension de l'usine ARKAP.

Monsieur Serge CAZENAVE, Maire de la commune est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

L'enquête se déroulera à la mairie du 15 février 2021 au 16 mars 2021.

Un dossier sous format papier y est soumis à l'examen du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie le lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30. Il est aussi consultable sous format dématérialisé sur le site internet suivant : www.pexiora.fr.

En raison de la crise sanitaire, il conviendra de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie au 04.68.94.91.51 pour rencontrer le commissaire enquêteur qui recevra le public à la mairie les jours suivants : le lundi 15 février 2021 de 14 h à 17 h, le lundi 1^{er} mars 2021 de 9 h à 12 h et le mardi 16 mars 2021 de 14 h à 17 h.

Les observations et propositions sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie : Mairie de Pexiora – 2 Place de la Mairie – 11150 PEXIORA, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.pexiora@wanadoo.fr Elles doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur l'adresse internet suivante www.pexiora.fr, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme révisé éventuellement modifié pour tenir compte des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.